Pour une politique de developpement culturel

Catégorie
Vie de l'assemblée
Date de publication
Publiée le 28/09/2012
Saisine liée :
Pour une politique de développement du spectacle vivant : l’éducation artistique et culturelle tout au long de la vie
Sous-titre
L'éducation artistique tout au long de la vie
Chapeau

Une nouvelle saisine de la section de l’éducation, de la culture et de la communication

Corps

Par-delà l’enjeu purement artistique et culturel, la pratique artistique participe à la construction de l’individu et à son intégration dans la vie de la cité. Elle assure son épanouissement personnel, la découverte de la solidarité, l’écoute de l’autre ainsi que l’apprentissage de la rigueur. Cet enseignement, mis à la portée de tous dès le plus jeune âge peut être un levier d'action pour lutter contre les inégalités scolaires, sociales, culturelles et favoriser une meilleure intégration sociale.

Comment les écoles d'art et les conservatoires menent à bien leur mission de formation d’amateurs, de publics avertis, de futurs professionnels ? Quels modes d'apprentissage, quelle organisation des études permettent de s’adapter à l’accueil de publics plus diversifiés ? Quelles peuvent être les missions et les vocations des mouvements d’éducation populaire mais aussi de l’enseignement général dispensé par l’Education nationale.

Le rapport et l'avis préparés par la section de l’éducation, de la culture et de la communication proposeront de dresser un bilan de la «charte de l’enseignement spécialisé en danse, musique et théâtre», mise en œuvre par le ministère de la culture en 2001. L’avis fera également un bilan des actions menées dans le domaine artistique et culturel au sein et en dehors des établissements scolaires (pratiques musicales, classes à horaires aménagés, « orchestres à l’école », mise en place de référents « culture », intégration d’un volet artistique et culturel au sein du projet d’établissement, partenariats avec des institutions culturelles, présence d’artistes et de professionnels de la culture). Il précisera le rôle essentiel des collectivités territoriales en ce domaine et examinera les bonnes pratiques d’autres pays européens.

Il recherchera les voies et moyens de la mise en œuvre d’une éducation artistique tout au long de la vie permettant une véritable complémentarité de tous les acteurs afin de toucher l’ensemble de la population et des lieux de vie (universités, hôpitaux, prisons, maisons de retraite, quartiers défavorisés …) en s’appuyant sur les différents outils de communication. Cette reflexion s'accompagnera d'un focus plus particulier sur le rôle que peut jouer l'éducation artisitique pour le monde de l’entreprise, les demandeurs d’emploi et dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

L’avis s’inscrira dans la conviction que l’accès à la culture et à la pratique artistique est un acte créateur de confiance et de richesses pour notre pays. Il est également un facteur de mixité sociale dès lors qu’il permet la reconnaissance de la diversité des cultures, de lutte contre le racisme, le repli identitaire et toutes les discriminations.

Le rapport et l’avis préparés par la section de l’éducation, de la culture et de la communication s’attacheront plus particulièrement à l’éducation artistique tout au long de la vie dans le domaine du spectacle vivant, « danse, musique et théâtre ».

Tags :

- politique de l'éducation
- éducation artistique

© - copyright CESE - Avril 2024